



REGLEMENT ESCALADE

IMT Mines Alès



SOMMAIRE

1) Équipes et délégations.....	3
2) Équipement.....	3
3) Déroulement du tournoi.....	4
4) Règlement.....	6
5) Arbitrage.....	7
6) Porter réclamation.....	7

IMT Mines Alès





1) ÉQUIPE ET DÉLÉGATIONS

Chaque délégation doit présenter **deux femmes et deux hommes maximum**.

Tous les joueurs doivent être scolarisés dans l'école pour laquelle ils jouent. Ils doivent être en mesure de fournir leur **carte étudiante** ou une attestation de scolarité à tout instant.

Une fois les joueurs enregistrés auprès de l'organisation, les équipes ne seront plus modifiables sauf cas de force majeure (blessure de dernière minute).

2) ÉQUIPEMENT

Les chaussons, baudriers et systèmes pour assurer seront obligatoires pour accéder aux voies.

Chaque délégation devra apporter son propre matériel d'escalade pour les épreuves.

Remarque : Si pour une raison x ou y, un des participants n'est pas en mesure d'apporter son propre matériel, du matériel pourra lui être prêté.



PHASE DE QUALIFICATION

Les organisateurs se réservent le droit d'interdire aux joueurs de jouer si leur tenue n'est pas adéquate au bon déroulement du tournoi.

3) DÉROULEMENT DU TOURNOI

Elle se déroulera le **vendredi 28 avril de 9 h 30 à 14h, au Halle aux Sports de la Gardonnenque, N106, 30190 Brignon, au Club d'Escalade Roc'n Pof Grimp.**

Elle se déroulera sous le format d'un open de difficulté.

Le classement se fera comme pour une compétition d'escalade classique : un classement homme et un classement femme.

Chaque participant aura le droit à un nombre illimité d'essais pour chaque voie en moulinette (corde accrochée en haut du mur), hors voies où la moulinette peut être dangereuse pour le grimpeur, auquel cas elle sera à réaliser en tête.

Les compétiteurs peuvent s'entre assurer ou être accompagnés de personnes les assurant durant toute la phase de qualification.



Les points dépendront de la quantité et de la difficulté des voies réalisées. La difficulté des voies sera répartie entre les cotations 5b et 7c

Les 6 concurrentes femmes et les 6 concurrents hommes avec le total de points le plus élevé seront qualifiés pour la finale.

Elle se déroulera le **samedi 29 avril de 14h à 17h 00, au Halle aux Sports de la Gardonnenque, N106, 30190 Brignon, au Club d'Escalade Roc'n Pof Grimp.**

Pour cette épreuve, 2 voies seront mises à disposition des concurrents. Une voie progressive 6a-7b pour les femmes et une voie progressive 6b-7c pour les hommes.

Chaque participant aura le droit à un essai unique. Pour cette phase le participant devra monter en tête (corde accrochée par le participant lui-même dans des mousquetons positionnés sur le mur au fur et à mesure de l'ascension) et un membre de l'organisation sera désigné pour l'assurer.

Les points attribués à chaque participant seront également calculés en fonction de la dernière prise valorisée et du temps mis pour réaliser la voie.



4) RÈGLEMENT

En cas de non-respect des consignes de sécurité, l'arbitre et les organisateurs se réservent le droit de disqualifier l'équipe concernée.

Tout geste dangereux, volontaire ou non, pouvant atteindre à l'intégrité physique d'un compétiteur est punissable d'une expulsion de l'épreuve par l'arbitre ou les organisateurs.

Tout comportement irrespectueux ou antisportif à l'encontre de l'adversaire, de l'arbitre, d'un membre du public ou d'un membre de l'organisation est punissable de l'expulsion du tournoi.

Toutes les délégations doivent être présentes sur leur lieu de tournoi dès le début de leur demi-journée attribuée au tournoi.

Au-delà de 10 minutes de retard, l'équipe est disqualifiée du tournoi. Elle ne rapporte aucun point à sa délégation.

Avec l'accord de la majorité des capitaines d'équipes encore en lice, le comité organisateur peut modifier le règlement d'un sport en fonction des différentes contraintes rencontrées lors de l'événement.



5) ARBITRAGE

L'arbitrage se fera par des bénévoles de IMT Mines Alès. Aucun avis du public ne peut être pris en compte.

6) PORTER RÉCLAMATION

En cas de litige, le capitaine de l'équipe est le seul à être autorisé à porter réclamation auprès du responsable du tournoi. Le sujet du litige sera étudié en présence de la commission de discipline.